

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1475

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« et dans leur parcours de santé »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de renforcer le rôle des hôpitaux de proximité comme acteurs de lutte contre les inégalités de santé dans les territoires. Il propose ainsi de compléter la seconde mission relative à la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité pour que celle-ci intègre, en plus du maintien dans le milieu de vie, le maintien dans le parcours de santé. Il s'agit par-là de prévenir les ruptures dans le parcours. De la sorte, l'amendement vise à prévoir et organiser une attention particulière à l'accès à la santé pour toutes et tous, à l'hôpital et en lien avec les acteurs de santé dans le territoire, notamment pour les personnes confrontées à des barrières et difficultés dans l'accès aux soins. Cet amendement est proposé par Médecins du Monde, acteur phare de l'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité ou d'exclusion.